



# ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE KOENIGSHOFFEN



## Formulaire d'inscription 2024 / 2025 - MUSIQUE

Nom et Prénom de l'élève : .....

Adresse complète : .....

Date de naissance : .....

Nom et Prénom du parent responsable : .....  
(si l'élève est mineur)

Téléphone Domicile / Travail : ..... / .....

Portable : ..... Mail : .....

Quotient familial CAF : .....

Instrument pratiqué : ..... Durée : ..... Nom du professeur : .....

Jour et créneau horaire souhaités (à confirmer) : .....

Carte de membre : Carte individuelle 7 €  Carte Familiale 14 €  Carte jeune 5 €

Date : ..... Signature : .....

## Tarifs annuels de l'école de musique

Éveil musical pour les enfants de 4 à 7 ans (1 h) : .....	235 €
Instrument (30') + Formation Musicale + Atelier collectif : .....	491 €*
Instrument ou chant (30') + Atelier collectif : .....	452 €*
Instrument ou chant (45') + Atelier collectif : .....	599 €*
Atelier collectif ou Formation musicale (1h hebdo ou 2 h par quinzaine) : .....	140 €*
Atelier collectif (1h30 hebdo) : .....	210 €*

\* Ce tarif prend en compte les frais liés aux droits des photocopies de partitions.

Réduction de 15 % à partir du 2<sup>ème</sup> élève inscrit d'une même famille en danse ou en musique ou pour la pratique d'un 2<sup>ème</sup> instrument. Réduction de 20 % à partir du 3<sup>ème</sup> élève inscrit d'une même famille en danse ou en musique ou pour la pratique d'un 3<sup>ème</sup> instrument.

Des bourses d'études et des prêts gratuits d'instruments sont proposés selon votre quotient familial, si inférieur à 900€ et uniquement pour les élèves qui résident à Strasbourg. Le montant des bourses allant de 150 à 250€ euros annuel est déduit au moment de l'inscription. Renseignements auprès de l'École de Musique.

**L'inscription et le paiement sont annuels et obligatoires.** Trois chèques doivent être établis à l'ordre de JSK (déposés sur le compte de l'association fin octobre, fin janvier et fin avril). Pour des prélèvements (9 prélèvements, le 10 du mois, du 10 octobre au 10 juin), nous fournir un RIB.

1 <sup>er</sup> chèque ou prélèvement (avec carte de membre)	2 <sup>ème</sup> chèque ou 8 autres prélèvements	3 <sup>ème</sup> chèque

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'Association JSK. Le destinataire des données est l'administration de JSK. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse mail suivant : [contact@jsk-asso.fr](mailto:contact@jsk-asso.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.